

## RÉGIME SANTÉ SENIOR Cotisations garanties frais de santé des retraités THALES 2019

### En retraite avant le 01/01/2019

2,44 % des allocations mensuelles brutes de retraite des cadres (Agirc)<sup>(1)</sup>  
Dans la limite de 78,52 € + un forfait de :

ARMORIQUE		BIGORRE		VANOISE	
Isolé	Famille	Isolé	Famille	Isolé	Famille
79,81 €	159,61 €	99,44 €	198,55 €	125,18 €	250,36 €

(1) Hors majorations familiales et hors retraite TC. Si le retraité ne perçoit pas de retraite du régime de retraite des cadres (Agirc), seule la cotisation forfaitaire est d'ue.

### En retraite à partir du 01/01/2019

	ARMORIQUE		BIGORRE		VANOISE	
	Isolé	Famille	Isolé	Famille	Isolé	Famille
Retraite totale EIG <sup>(1)</sup> > 75 % PMSS <sup>(2)</sup>	98,47 €	178,28 €	122,28 €	221,40 €	152,53 €	277,71 €
Retraite totale EIG <sup>(1)</sup> < 75 % PMSS <sup>(2)</sup>	79,81 €	159,61 €	99,44 €	198,55 €	125,18 €	250,36 €

(1) Estimation Indicative Globale (2) Plafond Mensuel de la Sécurité sociale pour 2019 : 3 377 € soit 75 % du PMSS pour 2019 : 2 533 €

